

LE CONTEXTE DE L'IN2P3 ET DES UNIVERSITES

CONTEXTE ADMINISTRATIF

RAPPEL DES FONDAMENTAUX DE L'IN2P3 (Décret 84-667 du 17/07/84)

- INSTITUT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
- MISSION DE L'IN2P3
 - Développer et coordonner les recherches en Physique Nucléaire et Physique des Particules
 - Exercer au sein d'organismes sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale et d'organismes sous tutelle du Ministère de la Recherche

FONDAMENTAUX (Suite)

- Elaborer les plans et programmes généraux d'équipement
- Etablir les programmes de recherche
- Répartir les crédits d'équipement entre opérations
- Attribuer les crédits de fonctionnement aux unités de recherche et de service
- Coopérer avec les organismes nationaux et internationaux

FONDAMENTAUX (Suite)

- ORGANISATION

- Rôle de Département regroupant les disciplines de la Physique Nucléaire et de la Physique des Particules
- Directeur nommé par arrêté conjoint du Ministre chargé de la Recherche et du Ministre de l'Education Nationale
- Conseil de Direction
- Conseil Scientifique

L'UNIVERSITE

- **STATUT ET MISSION**
 - EPSCP
 - Mission
 - Faire progresser les connaissances
 - Contribuer à répondre aux besoins économiques et sociaux
 - Tant par l'enseignement que par la recherche

L'UNIVERSITE

- **CONTRAT QUADRIENNAL**
 - Définit les relations entre les établissements d'enseignement supérieur et l'Etat
 - Comporte différents volets : enseignement, recherche, infrastructure, ressources humaines...
 - Volet recherche est signé par le Président de l'Université, les représentants de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le directeur général du CNRS

L'UNIVERSITE

- **MISSION DE GESTION**
 - Gère les moyens financiers et humains des laboratoires
 - En matière d'achats: l'établissement reste actuellement soumis au Code des Marchés Publics (bien que l'article 30 de la Loi de Programmation pour la Recherche prévoit que les achats effectués par les EPSCP et destinés à la conduite des activités de recherche sortent de ce cadre)

LES DELEGATIONS

- **UNE DES MISSIONS**
 - Mise en place au laboratoire et gestion des budgets et des ressources humaines
- **COMPETENCE DE LA DELEGATION PARIS MICHEL ANGE**
 - Coordonne la gestion des contrats de l'Union Européenne pilotés par l'IN2P3

LES DELEGATIONS

- **COMPETENCE EN MATIERE D'ACHAT**
 - Gestion des achats (engagement des commandes, liquidation et paiement des dépenses afférentes)
 - Passation et exécution des marchés pour les achats de travaux d'un montant supérieur à 210 000€ HT

● COMPETENCES

- Passation des marchés et accords-cadres nationaux:
 - Equipements Scientifiques, gaz industriels
 - Matériels Informatiques, documentation
 - Déplacements: transport, hébergement,
 - Cartes affaires, cartes achats
 - **Fournitures et services (>210 000€HT) destinés aux SOR relevant de l'IN2P3, et ceux liés aux projets nationaux de l'Institut**

LE LABORATOIRE

- STATUT
 - Unité mixte de recherche sous tutelle du CNRS/IN2P3 et de l'Université (ou autre organisme)
 - Unité Propre de recherche ou de service sous tutelle du CNRS/IN2P3
 - Groupement de recherche

LE LABORATOIRE

- PARTENAIRES
 - Laboratoires: IN2P3, CNRS, UNIVERSITES
 - CEA, GANIL
 - Organismes étrangers, internationaux: CERN, DESY, INFN, FNAL,....
 - Industriels

LE LABORATOIRE

- AUTRES PARTENAIRES
 - UNION EUROPEENNE
 - ANR
 - MINISTERE
 - COLLECTIVITES TERRITORIALES
 - REGION
 - DEPARTEMENT

LE LABORATOIRE

- BUDGET DES INSTITUTIONNELS
 - IN2P3 :
 - Crédits récurrents
 - Crédits sur Projets
 - UNIVERSITE:
 - Crédits quadriennal
 - Crédits PPF
 - BQR

LE LABORATOIRE

- BUDGET RESSOURCES EXTERNES
 - Contrats Européens
 - Contrats ANR
 - Contrats industriels
 - Recettes prestations de service
 - Produits de valorisation

LE LABORATOIRE

- **LES ACHATS DES UNITES**
 - Pour les crédits gérés par le CNRS : le Directeur d'unité a reçu une délégation en tant que Personne Responsable des Marchés pour les achats jusqu'à 210 000€ HT
 - Pour les crédits gérés par l'Université: le Directeur d'unité utilise pour les achats les marchés ou accords cadres passés par l'Université et soumis au CMP

LE LABORATOIRE

- **DIRECTEUR EN QUALITE DE PRM:**
 - définit les besoins et évalue leur montant ;
 - effectue la publicité initiale ;
 - met en concurrence ;
 - choisit le titulaire du marché ;
 - informe les fournisseurs non retenus du choix effectué ;
 - signe et envoie le bon de commande et, le cas échéant, le marché : à ce titre il engage juridiquement l'établissement ;
 - effectue la publicité d'attribution

EXEMPLE ACHATS ET SOUS TRAITANCE

- **Projet d'implantation d'un accélérateur pour délivrer des faisceaux de très grande intensité en vue d'expériences en physique nucléaire:**
 - Spécifications techniques définies
 - Délai de réalisation fixé
 - Budget global estimé
- **Nommer un chef de projet**
- **Découper le projet en différentes phases:**
 - Extension bâtiment existant
 - Accélérateur
 - Lignes d'expériences

EXEMPLE ACHATS ET SOUS TRAITANCE

- EXTENSION D'UN BATIMENT:
 - Nomination d'un responsable bâtiment et infrastructure
 - Coût estimé de l'opération: 3 Millions €
 - Maîtrise d'Ouvrage: CNRS
 - Maîtrise d'Œuvre: Sera sous traitée (maître d'œuvre privé) – Application Loi MOP de 1985
 - Établissement du programme fonctionnel par le maître d'ouvrage
 - Mise en concurrence
 - Passation du contrat maîtrise d'oeuvre

EXEMPLE ACHATS ET SOUS TRAITANCE

- Bureau de contrôle, SPS: appel à des sous-traitants(passation de contrats)
- Travaux
 - Lancement procédure d'Appel d'Offres ou négociée (lots)
 - Choix des entreprises (PRM = Délégué Régional)
 - Notification des marchés **après engagement**
 - Exécution des marchés
 - Réception

EXEMPLE ACHATS ET SOUS TRAITANCE

- **ACCELERATEUR(1 Million €):**
 - Conception et suivi: laboratoire(nomination d'un responsable)
 - Répartition des tâches entre différents groupes:
 - Machine
 - Aimants
 - Alimentation...

EXEMPLE ACHATS ET SOUS TRAITANCE

● ACCELERATEUR

- Achats des différents équipements nécessaires
 - Lancement procédures de marchés
 - Choix des sociétés (PRM = Directeur de l'UPSACA)
 - Notification des marchés après engagement par le Délégué Régional
 - Exécution
 - Réception après tests

EXEMPLE ACHATS ET SOUS TRAITANCE

- **LIGNES D'EXPERIENCES:**

- Nomination d'un responsable pour l'installation d'une première ligne dont le coût est estimé à 170 000 €.
- Achats des différents éléments(optique, détecteurs....): passation des commandes après publicité et mise en concurrence par le laboratoire(PRM = Directeur d'unité)

LE CONTEXTE DE L'IN2P3 ET DES UNIVERSITES

LOI ORGANIQUE RELATIVE
AUX LOIS DE FINANCES (LOLF)
DU 1^{er} AOUT 2001

PRESENTATION DE LA LOLF

- Réforme en profondeur la gestion de l'Etat
- Mise en place d'une gestion plus démocratique et plus performante au bénéfice de tous (citoyens, agents de l'Etat, contribuables...)
- Entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2006 (au CNRS mise en place du nouveau cadre découlant de la LOLF le 1^{er} Janvier 2007)

OBJECTIFS DE LA LOLF

- **Moderniser la gestion de l'Etat**
 - Faciliter le travail des gestionnaires et les responsabiliser
 - Rendre des comptes sur la base d'objectifs
- **Renforcer les pouvoirs du Parlement**
 - Mise en place d'indicateurs de performance
 - Etablissement de rapport annuel de performances(RAP) par rapport à des objectifs fixés(PAP)
- **Renforcer la transparence des Finances Publiques**

ORGANISATION

- Les Missions au nombre de 34
 - Concerne un ou plusieurs ministères
 - Unité de vote du budget au Parlement
- Les Programmes
 - Moyens alloués pour une politique publique(Ministère) avec des objectifs et des résultats attendus
- Les actions
 - Moyens et mode d'actions des acteurs d'un programme

L'IMPACT DE LA LOLF SUR LE FONCTIONNEMENT DU CNRS

- Mission « Recherche et Enseignement Supérieur »
- Programme 3 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »
- Action 4 « Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies »

LE CADRE BUDGETAIRE

- Nomenclature par destination de dépenses, organisée en 3 agrégats:
 - Activités conduites par les unités
 - Activités communes (Valorisation, TGIR, FP, IST)
 - Fonctions support (Moyens généraux, OI, Informatique, Action sociale...)
- Nomenclature par nature de dépenses:
 - Dépenses de personnel sur SE(limitatives)
 - Dépense de fonctionnement, équipement, autres personnels
 - Investissements programmés(opération)

LE CADRE BUDGETAIRE(suite)

- Fongibilité des crédits affectés aux unités, dans la limite de leur montant total, mais
- Crédits limitatifs
 - Dépenses de personnel sur emplois budgétaires : notion de fongibilité asymétrique(possibilité de diminuer le montant mais en aucun cas de l'augmenter)

LE CADRE BUDGETAIRE

BUDGET DE DÉPENSES								
AGRÉGATS	DESTINATION DES DÉPENSES	NATURE DES DÉPENSES						TOTALS (crédits de paiement)
		DÉPENSES DE PERSONNEL		DOTATION GLOBALE		OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT PROGRAMMÉES ET OPÉRATIONS EN CAPITAL		
		NA	NB1	NB2	NB3	NC	NC	
		Sur SE	Sur RP	Fonctionnement	Investissement non programmé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
1	Groupes de disciplines	1 : biologie cellulaire et moléculaire						
		2 : biologie intégrative et neurosciences						
		3 : génétique						
		4 : mathématiques						
		5 : sciences et technologies de l'information et de la communication						
		6 : physique						
		7 : chimie						
		8 : sciences pour l'ingénieur						
		9 : physique nucléaire et des Hautes Energies						
		10 : sciences de la planète et de l'univers						
		11 : sciences de l'environnement						
		12 : sciences de l'homme et de la société						
		13 : interdisciplinaire						
		14 : opérations scientifiques réalisées hors du CNRS						
	<i>Total dotation des unités de rech.</i>							
	Groupes inter régionaux	1 : Ile-de-France Sud						
		2 : Ile-de-France Ouest-Nord-Est						
		3 : Paris						
		4 : Midi-Pyrénées et Aquitaine-Limousin						
		5 : Provence, Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon						
		6 : Alpes, Rhône et Auvergne						
		7 : Alsace, Centre-Est, Nord, Pas-de-Calais et Picardie						
		8 : Centre, Bretagne, Pays de la Loire et Normandie						
		9 : opérations non déconcentrées						
		10 : opérations scientifiques réalisées hors du CNRS						
	<i>Total dotation des unités de rech.</i>							
	DR1 = dot. à répartir	• Financements sur projets						
• Equipement mi-lourd des unités								
• Soutien sectorisé aux unités								
• Autres moyens à répartir								
<i>Total dotations à répartir</i>								
TOTAL agrégat 1							Total A	

LE CADRE BUDGETAIRE

BUDGET DE RECETTES										
CATÉGORIES	LIGNES DE RECETTES	TOTAUX								
Subventions pour charges de service public	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention globale inscrite en loi de finances (mission interministérielle recherche et enseignement supérieur - programme 124: recherches scientifiques pluridisciplinaires) • Subvention du programme 172 de la MIRE (allocations post-doctorales) 									
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de recherche avec tiers publics ou privés • Subventions de fonctionnement sur projet ou programme de recherche 									
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions d'investissement sur projet ou programme de recherche • Dons et legs affectés • Rémunérations pour brevets et licences • Prestations de services : essais, expertises, analyses, formations ... • Ventes de produits : éditions, colloques... • Autres produits de gestion courante 									
Autres subventions et produits	<ul style="list-style-type: none"> • Produits financiers, produits exceptionnels • Opérations financières - immobilisations • Dons et legs non affectés • Subventions diverses (CNASSA, taxe d'apprentissage...) 									
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES		Total R								
RÉALISATION DE L'ÉQUILIBRE	Augmentation / diminution de fonds de roulement	R - D								
CHARGES ET PRODUITS CALCULÉS	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">TOTALS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>• Dotations aux amortissements</td> <td>• Reprises sur amortissements</td> </tr> <tr> <td>• Dotations aux provisions</td> <td>• Reprises sur provisions</td> </tr> <tr> <td>• Autres charges calculées</td> <td>• Autres produits calculés</td> </tr> </tbody> </table>	TOTALS		• Dotations aux amortissements	• Reprises sur amortissements	• Dotations aux provisions	• Reprises sur provisions	• Autres charges calculées	• Autres produits calculés	
TOTALS										
• Dotations aux amortissements	• Reprises sur amortissements									
• Dotations aux provisions	• Reprises sur provisions									
• Autres charges calculées	• Autres produits calculés									

COUTS CONSOLIDES

- ARTICLE 27 DE LA LOLF:
 - Tenue d'une comptabilité des recettes et des dépenses budgétaires et une comptabilité générale de l'ensemble de ses opérations.
 - Mise en œuvre d'une comptabilité destinée à analyser les coûts des différentes actions engagées dans le cadre des programmes.

LE CONTEXTE DE L'IN2P3 ET DES UNIVERSITES

LES APPELS D'OFFRES

Union Européenne

ANR

LE FINANCEMENT MULTI-GUICHETS

LES APPELS D'OFFRE DE L'UE

- **DU 6EME AU 7EME PCRDT**
 - **Cooperation** : projets par domaine scientifique (ex-STREP, ex-IP, Réseaux d'Excellence, ex-CA et SSA...)
 - **Ideas** : tous domaines scientifiques. Deux types de bourses : Advanced et Starting Grants
 - **People**: tous domaines scientifiques. Financement de réseaux , de bourses individuelles et d'autres activités (Awards)
 - **Capacities**: des objectifs particuliers (PME, Régions, Infrastructures...)

LES APPELS D'OFFRE DE L'UE

- Règles de gestion et modalités de financement différentes:
 - en fonction du programme spécifique (Idée, Coopération...)
 - en fonction du type de projet (Réseau d'Excellence, ex-STREP, etc...)

LES APPELS D'OFFRE DE L'UE

● **Taux de remboursement**

- **Idées** : jusqu'à 100% des activités financées
- **Programme Marie Curie** : comparable au 6ème PCRD (forfait)
- **Actions de coordination et de soutien 100%**
- **Projets collaboratifs 50% 75% 100%**
- **Réseaux d'Excellence 75%**

APPELS A PROJETS ANR

- Financement de projets de recherche
 - Divers domaines: biologie et santé, énergie et environnement, écosystèmes et développement durable, ingénierie..., programmes non thématiques(programmes blancs, jeunes chercheurs...)
 - Projets d'équipes individuelles ou **en partenariat**

APPELS A PROJETS ANR

- DOCUMENTS RELATIFS A L'AIDE:
 - Coût complet de l'opération
 - Coût retenu dans l'assiette de l'aide ,
montant
 - Répartition entre les partenaires
 - Durée de l'aide

APPELS A PROJETS ANR

- Utilisation des financements:
 - Dépenses de fonctionnement:
 - Personnel (personnels sur contrat à durée déterminée)
 - Prestations de service
 - Autre fonctionnement
 - Dépenses d'équipement (>4 000€ HT)

FINANCEMENT MULTI-GUICHETS

- **AVANTAGE**

- Responsabilisation du laboratoire: demande au plus près du bénéficiaire, optimisée par rapport au besoin

- **INCONVENIENT**

- Multiplicité des dossiers consommatrice de temps
- Risque de déséquilibre, notamment concernant les personnels statutaires et les contractuels à durée déterminée